



Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond tenue le lundi 2 octobre 2017 à 20 h, à la maison de la Justice au 111, route des Pionniers à Saint-Raymond.

SONT PRÉSENTS :

Mme et MM. les conseillers	Etienne Beaumont Bernard Ayotte Benoit Voyer Guillaume Jobin Réjeanne Julien Fernand Lirette
----------------------------	---

formant quorum sous la présidence de M. le maire Daniel Dion.

Sont également présents : le trésorier, M. Nicolas Pépin, le directeur du Service des incendies, M. Jean-Claude Paquet, le surintendant aux bâtiments et conseiller aux nouveaux projets, M. Daniel Boucher, la directrice d'urbanisme, Mme Célia Solinas et la greffière, Mme Chantal Plamondon.

Le maire fait la lecture du mot d'ouverture de la séance du conseil et souhaite la bienvenue à tous.

Ordre du jour

- 1. Administration de la municipalité**
 - 1.1 Adoption de l'ordre du jour
 - 1.2 Point d'information donné par le maire sur différents sujets
 - 1.3 Première période de questions (15 minutes)
 - 1.4 Dépôt des mémoires et des requêtes par les citoyens
 - 1.5 Adoption des procès-verbaux des séances tenues les 11 et 18 septembre 2017
 - 1.6 Dépôt du bordereau de la correspondance pour la période se terminant le 28 septembre 2017
 - 1.7 Présentation du projet de construction du garage municipal et de la caserne incendie
 - 1.8 Adoption du Règlement 635-17 Règlement décrétant un emprunt en vue de la construction d'un garage municipal et d'une caserne incendie
 - 1.9 Autorisation en vue de la signature des contrats d'acquisition des terrains destinés à la construction du garage municipal et de la caserne incendie
 - 1.10 Adoption du projet de règlement 634-17 Règlement décrétant un emprunt au fonds général pour les travaux de reconstruction de la digue et du barrage du lac Bison
 - 1.11 Avis de motion d'un règlement (634-17) décrétant un emprunt au fonds général pour les travaux de reconstruction de la digue et du barrage du lac Bison



Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond

- 1.12 Octroi d'un mandat à la CAPSA en vue de la réalisation d'un plan directeur de drainage de chemins au lac Sept-Îles
- 1.13 Autorisation afin de procéder par appel d'offres sur invitation pour l'achat et l'installation d'une génératrice pour l'hôtel de ville
- 1.14 Modification à la Politique de harcèlement psychologique
- 1.15 Autorisation en vue de la présentation d'une demande de certificat d'autorisation pour des travaux de déboisement dans le cadre du projet d'électrification dans le rang Saguenay **(point ajouté)**
- 1.16 Versement d'une aide financière à l'organisme communautaire Carrefour FM **(point ajouté)**
- 2. Trésorerie**
 - 2.1 Bordereau des dépenses pour la période se terminant le 28 septembre 2017
 - 2.2 Dépôt de deux états comparatifs portant sur les revenus et les dépenses
 - 2.3 Dépôt d'un état indiquant les immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées, en tout ou en partie **(sujet ajouté)**
- 3. Sécurité publique**
 - 3.1 Dépôt et présentation du rapport d'interventions du Service des incendies du mois de septembre 2017
 - 3.2 Engagement d'une brigadière scolaire, poste régulier **(point ajouté)**
- 4. Transport routier et hygiène du milieu**
 - 4.1 Présentation des travaux effectués par les employés du Service des travaux publics
 - 4.2 Autorisation en vue de la signature d'une entente de cession du contrat de chargement et de transport de la neige au centre-ville
 - 4.3 Autorisation en vue de la signature d'une entente de contribution financière pour la réalisation d'interventions en vertu du programme Réhabilitation du réseau routier local, volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL)
 - 4.4 Autorisation en vue de la signature d'une entente de contribution financière pour la réalisation de travaux d'amélioration en vertu du programme Réhabilitation du réseau routier local, volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL)
 - 4.5 Compte rendu pour la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf
- 5. Urbanisme et mise en valeur du territoire**
 - 5.1 Dépôt et présentation du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 19 septembre 2017



Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond

- 5.2 Demandes faites dans le cadre des règlements relatifs aux PIIA
- 5.3 Adoption du projet de règlement 638-17 Règlement modifiant le Règlement relatif à l'administration des règlements d'urbanisme 586-15 afin d'appliquer un programme triennal d'inspection des fosses de rétention **(point reporté à une séance ultérieure)**
- 5.4 Avis de motion d'un règlement (638-17) modifiant le Règlement relatif à l'administration des règlements d'urbanisme 586-15 afin d'appliquer un programme triennal d'inspection des fosses de rétention **(point reporté à une séance ultérieure)**
- 5.5 Adoption du projet de règlement 639-17 Règlement concernant l'installation, l'utilisation et la prise en charge de l'entretien des systèmes de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet
- 5.6 Avis de motion d'un règlement (639-17) décrétant l'installation, l'utilisation et la prise en charge de l'entretien des systèmes de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet
- 5.7 Adoption du premier projet de règlement 640-17 Règlement modifiant le Règlement de lotissement 584-15 aux fins de modifier la largeur minimale d'un terrain dans la zone HA 39 (secteur de la rue Mario)
- 5.8 Avis de motion d'un règlement (640-17) modifiant le Règlement de lotissement 584-15 aux fins de modifier la largeur minimale d'un terrain dans la zone HA 39 (secteur de la rue Mario)
- 5.9 Adoption du premier projet de règlement 641-17 Règlement modifiant le Règlement de zonage 583-15 aux fins de créer la zone HA-39 dans le secteur de la rue Mario
- 5.10 Avis de motion d'un règlement (641-17) modifiant le Règlement de zonage 583-15 aux fins de créer la zone HA-39 dans le secteur de la rue Mario
- 5.11 Adoption du premier projet de règlement 642-17 Règlement modifiant le Règlement de zonage 583-15 aux fins de modifier des dispositions applicables à la zone HA-15 (secteur de la clinique dentaire Dionne)
- 5.12 Avis de motion d'un règlement (642-17) modifiant le Règlement de zonage 583-15 aux fins de modifier des dispositions applicables à la zone HA-15 (secteur de la clinique dentaire Dionne)
- 5.13 Autorisation en vue de la signature d'un acte de cession des lots 6 057 349 (prolongement des rues Mario et Fiset), 6 057 303 (station de pompage) et 6 057 348 (terrains aux fins de parcs et terrains de jeux) du cadastre du Québec
- 5.14 Autorisation en vue de la signature d'un acte de cession du lot 6 045 271 du cadastre du Québec (aménagement d'une virée au bout de la 2e Avenue)
- 5.15 Approbation d'un budget révisé de l'année 2017 de l'Office municipal d'habitation de Saint-Raymond (OMH)
- 6. Loisirs et culture**



Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond

ADMINISTRATION DE LA MUNICIPALITÉ

17-10-350 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR GUILLAUME JOBIN, IL EST RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel qu'il a été soumis en y apportant toutefois les modifications suivantes :

- Le point 1.15 *Autorisation en vue de la présentation d'une demande de certificat d'autorisation pour des travaux de déboisement dans le cadre du projet d'électrification dans le rang Saguenay* est ajouté.
- Le point 1.16 *Versement d'une aide financière à l'organisme communautaire Carrefour FM* est ajouté.
- Le sujet 2.3 *Dépôt d'un état indiquant les immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées, en tout ou en partie* est ajouté.
- Le point 3.2 *Engagement d'une brigadière scolaire, poste régulier* est ajouté.
- Le point 5.3 *Adoption du projet de règlement 638-17 Règlement modifiant le Règlement relatif à l'administration des règlements d'urbanisme 586-15 afin d'appliquer un programme triennal d'inspection des fosses de rétention* est reporté à une séance ultérieure.
- Le point 5.4 *Avis de motion d'un règlement (638-17) modifiant le Règlement relatif à l'administration des règlements d'urbanisme 586-15 afin d'appliquer un programme triennal d'inspection des fosses de rétention* est reporté à une séance ultérieure.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

- 6.1 Octroi d'un contrat pour l'installation d'une distribution électrique à l'aréna
- 6.2 Compte rendu pour le Service des loisirs et de la culture et information sur les événements culturels
7. **Seconde période de questions**
8. **Petites annonces**
9. **Levée de la séance**



Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond

SUJET 1.2

Point d'information donné par le maire sur les différents sujets suivants :

- Suivi du dossier de la rivière Sainte-Anne
- Développement résidentiel dans le secteur de la baie Vachon
- Suivi du dossier pour la sauvegarde et le rétablissement des soins de santé dans Portneuf

SUJET 1.3

Première période de questions (15 minutes).

Les personnes présentes dans la salle sont invitées à formuler leurs questions lors de la première période de questions.

La ou les personnes suivantes ont pris la parole :

- ✓ M. Luc Michel
- ✓ M. Stéphane Mercier
- ✓ M. Yvan Barrette

SUJET 1.4

Dépôt des mémoires et des requêtes déposés par les citoyens.

- ✓ Demande de pavage d'une section du rang Saint-Mathias déposée par les résidents du secteur.

17-10-351 **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES TENUES LES 11 ET 18 SEPTEMBRE 2017**

Attendu que chaque membre du conseil a reçu une copie électronique des procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 11 septembre 2017 et de la séance extraordinaire tenue le 18 septembre 2017, et ce, à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Attendu qu'à cet effet, la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR BERNARD AYOTTE, IL EST RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 11 septembre 2017 et celui de la séance extraordinaire tenue le 18 septembre 2017 soient adoptés tels qu'ils ont été déposés.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.



Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond

SUJET 1.6

Le bordereau de la correspondance pour la période se terminant le 28 septembre 2017 est déposé et remis aux membres du conseil. Ce dernier est valable comme s'il était ici tout au long reproduit.

SUJET 1.7

Présentation par le maire du projet de construction du garage municipal et de la caserne incendie.

Le maire invite les citoyens à poser des questions au sujet du projet mais personne ne prend la parole.

17-10-352 **ADOPTION DU RÈGLEMENT 635-17 RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT EN VUE DE LA CONSTRUCTION D'UN GARAGE MUNICIPAL ET D'UNE CASERNE INCENDIE**

Attendu qu'un avis de motion a été donné par M. le conseiller Benoit Voyer lors de la séance ordinaire tenue le 13 mars 2017 en vue de l'adoption d'un règlement décrétant des travaux de construction d'un garage municipal et d'une caserne incendie et un emprunt de 8 400 211 \$;

Attendu la présentation du projet de règlement à la séance extraordinaire tenue le 28 août 2017;

Attendu qu'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance, que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et qu'ils renoncent à sa lecture;

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR BENOIT VOYER, IL EST RÉSOLU :

QUE le Règlement 635-17 *Règlement décrétant un emprunt en vue de la construction d'un garage municipal et d'une caserne incendie* soit adopté.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.



Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond

17-10-353 **AUTORISATION EN VUE DE LA SIGNATURE DES CONTRATS D'ACQUISITION DES TERRAINS DESTINÉS À LA CONSTRUCTION DU GARAGE MUNICIPAL ET DE LA CASERNE INCENDIE**

Attendu les promesses d'achat signées par le maire et la greffière en vue de l'acquisition du lot 3 515 279 du cadastre du Québec et d'une parcelle des lots 3 515 278 et 3 120 175 du cadastre du Québec, lesquels seront destinés à la construction du garage municipal et de la caserne incendie;

Attendu que ces promesses étaient toutes assorties de conditions qui sont sur le point d'être réalisées;

Attendu qu'à cet effet, il y a lieu d'autoriser la signature des contrats d'achat;

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR FERNAND LIRETTE, IL EST RÉSOLU :

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Saint-Raymond, les contrats d'achat du lot 3 515 279 du cadastre du Québec et des deux lots à être créés à même les lots 3 515 278 et 3 120 175 du cadastre du Québec à la suite des opérations cadastrales à être réalisées;

QU'ils soient également autorisés à signer tout autre document pertinent à ces transactions immobilières;

QUE Mme Élisabeth Génois, arpenteure-géomètre, soit mandatée afin de réaliser l'opération cadastrale sur le lot 3 120 175 du cadastre du Québec, et que Mme Nathalie Renaud, notaire, soit désignée pour préparer les actes juridiques donnant effet à la présente résolution.

QUE les honoraires professionnels soient entièrement assumés par la Ville de Saint-Raymond.

QUE les sommes nécessaires afin de pourvoir au paiement des présentes dépenses soient prises à même le fonds général d'administration et remboursées à même le règlement d'emprunt (635-17) à être adopté dans le cadre de la réalisation de ce projet, le tout conformément à l'article 544.1 de la Loi sur les cités et villes.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.



Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond

M. le conseiller Guillaume Jobin déclare son intérêt et s'abstient de voter sur le point suivant.

17-10-354 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 634-17 RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT AU FONDS GÉNÉRAL POUR LES TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DE LA DIGUE ET DU BARRAGE DU LAC BISON

Attendu la présentation du projet de règlement 634-17;

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR ETIENNE BEAUMONT, IL EST RÉSOLU :

QUE le projet de règlement 634-17 *Règlement décrétant un emprunt au fonds général pour les travaux de reconstruction de la digue et du barrage du lac Bison* soit adopté.

Adoptée à la majorité des membres présents.

M. le conseiller Guillaume Jobin déclare son intérêt et s'abstient de voter sur le point suivant.

17-10-355 AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT (634-17) DÉCRÉTANT UN EMPRUNT AU FONDS GÉNÉRAL POUR LES TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DE LA DIGUE ET DU BARRAGE DU LAC BISON

Mme la conseillère Réjeanne Julien donne un avis de motion qu'elle ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, un règlement (634-17) décrétant un emprunt au fonds général pour les travaux de reconstruction de la digue et du barrage du lac Bison.

Adoptée à la majorité des membres présents.



Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond

17-10-356 **OCTROI D'UN MANDAT À LA CAPSA EN VUE DE LA RÉALISATION D'UN PLAN DIRECTEUR DE DRAINAGE DE CHEMINS AU LAC SEPT-ÎLES**

Attendu que l'Association des propriétaires du lac Sept-Îles souhaite que des bassins de rétention soient réalisés autour du lac;

Attendu qu'il devient alors nécessaire de faire réaliser un plan d'action pour l'implantation de mesures correctives associées au ruissellement des chemins au lac Sept-Îles;

Attendu que ce plan d'action devra être réalisé en trois phases soit une phase par année pendant trois ans;

Attendu l'estimation des coûts présentés par la CAPSA pour la réalisation complète du plan d'action;

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR BERNARD AYOTTE, IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal octroie à la CAPSA le mandat mentionné précédemment, et ce, pour un montant n'excédant pas 4 470 \$ plus les taxes applicables.

Ce mandat sera réparti sur trois ans et payable en partie après la réalisation du plan d'action de chaque phase.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

17-10-357 **AUTORISATION AFIN DE PROCÉDER PAR APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR L'ACHAT ET L'INSTALLATION D'UNE GÉNÉRATRICE POUR L'HÔTEL DE VILLE**

Attendu le mandat octroyé à Therméca en vue notamment de la préparation des plans et devis dans le cadre du projet d'acquisition d'une génératrice pour l'hôtel de ville, et ce, aux termes de la résolution 17-08-292;

Attendu qu'il y a maintenant lieu de procéder à l'achat de cette génératrice;

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR FERNAND LIRETTE, IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise le surintendant aux bâtiments et conseiller aux nouveaux projets à procéder par voie d'invitation pour l'achat et l'installation d'une génératrice pour l'hôtel de ville.

QUE le conseil municipal approuve la liste des soumissionnaires invités, laquelle a été préalablement déposée conformément à la politique de gestion contractuelle de la Ville de Saint-Raymond.

QU'en date des présentes, les soumissionnaires invités sont tous aptes à conclure un contrat public.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.



Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond

17-10-358 MODIFICATION À LA POLITIQUE DE HARCÈLEMENT PSYCHOLOGIQUE

Attendu la Politique de harcèlement psychologique mise en place en juin 2004, aux termes de la résolution numéro 04-06-205, laquelle inclut une procédure de dépôt et de résolution d'une plainte de harcèlement psychologique;

Attendu qu'il y a lieu de retirer une disposition de cette procédure;

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR GUILLAUME JOBIN, IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise que la procédure de dépôt et de résolution d'une plainte de harcèlement psychologique faisant partie intégrante de la Politique de harcèlement psychologique soit modifiée de la façon suivante :

Le texte, tel que mentionné au paragraphe 3. *Au niveau de la plainte officielle* de la section 3 **de recevoir le texte des allégations officielles et d'y répondre**, soit retiré.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

17-10-359 AUTORISATION EN VUE DE LA PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR DES TRAVAUX DE DÉBOISEMENT DANS LE CADRE DU PROJET D'ÉLECTRIFICATION DANS LE RANG SAGUENAY

Attendu le projet d'électrification dans le rang Saguenay présentement en cours;

Attendu que des travaux de déboisement doivent être préalablement réalisés avant la mise en place des poteaux électriques;

Attendu que ces travaux doivent être autorisés par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) par l'émission d'un certificat d'autorisation;

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR ETIENNE BEAUMONT, IL EST RÉSOLU :

QUE le maire soit autorisé à signer et à présenter, pour et au nom de la Ville de Saint-Raymond, la demande de certificat d'autorisation dans le cadre du projet mentionné ci-dessus.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.



Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond

17-10-360 VERSEMENT D'UNE AIDE FINANCIÈRE À L'ORGANISME COMMUNAUTAIRE CARREFOUR FM

Attendu les services offerts par l'organisme communautaire Carrefour FM;

Attendu que plusieurs familles raymondoises bénéficient des services offerts par cet organisme régional implanté à Saint-Raymond depuis déjà de nombreuses années;

Attendu la nécessité de relocaliser cet organisme, dont les bureaux situés sur la rue Saint-Ignace, ont subi de nombreuses inondations au cours des dernières années;

Attendu que la Ville souhaite contribuer financièrement à la relocalisation de cet organisme dans de nouveaux bureaux;

Attendu que le bâtiment visé nécessitera des travaux de rénovation majeurs;

Attendu que cet organisme est limité dans sa capacité d'emprunter;

SUR LA PROPOSITION DE MADAME RÉJEANNE JULIEN, IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal accepte de verser 15 000 \$ à l'organisme communautaire Carrefour FM afin de le soutenir financièrement dans son projet de relocalisation.

QUE les sommes nécessaires afin de pourvoir au paiement de cette aide financière soient prises à même le surplus accumulé et non réservé.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

TRÉSORERIE

17-10-361 BORDEREAU DES DÉPENSES POUR LA PÉRIODE SE TERMINANT LE 28 SEPTEMBRE 2017

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR FERNAND LIRETTE, IL EST RÉSOLU :

QUE le bordereau des dépenses pour la période se terminant le 28 septembre 2017 soit approuvé tel qu'il a été présenté et que le trésorier, M. Nicolas Pépin, procède au paiement des dépenses y figurant pour un total de 1 637 005,18 \$.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.



Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond

SUJET 2.2

Dépôt de deux états comparatifs portant sur les revenus et les dépenses conformément à l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*. Ces derniers sont disponibles pour consultation sur le site Internet de la Ville.

SUJET 2.3

Dépôt d'un état en date du 30 septembre 2017 indiquant les immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées, en tout ou en partie, le tout conformément à l'article 511 de la *Loi sur les cités et villes*.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

SUJET 3.1

Dépôt et présentation par M. le conseiller Benoit Voyer du rapport d'interventions du Service des incendies pour le mois de septembre 2017.

17-10-362

ENGAGEMENT D'UNE BRIGADIÈRE SCOLAIRE, POSTE RÉGULIER

Attendu que M. Jacquelin Morin n'occupera plus le poste de brigadier scolaire mais continuera toutefois d'assurer le poste de brigadier lors des services funéraires;

Attendu la nécessité de le remplacer à son poste de brigadier scolaire, poste régulier;

Attendu que Mme Nathalie Ouellet occupe le poste de brigadière scolaire, poste temporaire, et qu'elle souhaite occuper un poste régulier;

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR BERNARD AYOTTE, IL EST RÉSOLU :

QUE Mme Nathalie Ouellet soit engagée à titre de brigadière scolaire, poste régulier. Cette dernière se voit accorder l'échelon 1 de la classe d'emploi 1 et son entrée en fonction est fixée au 2 octobre 2017.

Les conditions de travail sont celles prévues par la convention collective de travail intervenue entre la Ville de Saint-Raymond et le *Syndicat des employés municipaux de Saint-Raymond* (FISA).

Adoptée à l'unanimité des membres présents.



Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond

TRANSPORT ROUTIER ET HYGIÈNE DU MILIEU

SUJET 4.1

Présentation par M. le conseiller Fernand Lirette des travaux effectués par les employés du Service des travaux publics, tant ceux réalisés récemment que ceux en cours et à venir.

17-10-363 AUTORISATION EN VUE DE LA SIGNATURE D'UNE ENTENTE DE CESSION DU CONTRAT DE CHARGEMENT ET DE TRANSPORT DE LA NEIGE AU CENTRE-VILLE

Attendu que Engrais Neault a obtenu de la Ville de Saint-Raymond, par la résolution numéro 16-10-308, le contrat pour le chargement et le transport de la neige au centre-ville, et ce, pour une période de 3 ans avec possibilité de prolongation;

Attendu que Engrais Neault demande la permission à la Ville de céder en totalité l'exécution du contrat à Pax excavation inc.;

Attendu que la Ville n'a aucune objection à accepter cette cession totale du contrat en autant que Pax excavation inc. respecte en tout point les conditions de la soumission déposée par Engrais Neault;

Attendu que Engrais Neault et la Ville désirent également régler hors cour tout litige entre elles, sans aucune admission de responsabilité et dans le seul but d'éviter des frais et délais inhérents à un litige;

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR ETIENNE BEAUMONT, IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal accepte que le contrat de chargement et de transport de la neige au centre-ville soit cédé en totalité à Pax excavation inc., et ce, suivant les conditions de la soumission déposée par Engrais Neault et du devis.

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Saint-Raymond, l'entente de cession jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QU'en règlement complet et final de tout litige découlant de l'exécution du contrat, un montant de 15 000 \$ en capital, intérêts et frais soit versé par chèque conjoint à Engrais Neault inc. et Pax excavation inc.

QUE les sommes nécessaires afin de pourvoir au paiement de cette dépense soient prises à même le surplus accumulé et non réservé.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.



Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond

17-10-364 AUTORISATION EN VUE DE LA SIGNATURE DE L'ENTENTE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR LA RÉALISATION D'INTERVENTIONS EN VERTU DU PROGRAMME RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL, VOLET REDRESSEMENT DES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES (RIRL)

Attendu la demande d'aide financière déposée par la Ville dans le cadre du programme *Réhabilitation du réseau routier local, volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL)*;

Attendu la confirmation d'une aide financière maximale de 255 315 \$ pour la réalisation des travaux d'asphaltage d'une portion du rang Saguenay, dans le secteur de la chapelle, et pour le scellement des fissures sur la rue Mgr-Vachon et dans le rang du Nord;

Attendu l'entente à intervenir à cet effet entre la Ville et le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, responsable de la gestion du programme RIRL;

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR FERNAND LIRETTE, IL EST RÉSOLU :

QUE le maire soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Saint-Raymond, l'entente de contribution financière pour la réalisation des projets d'interventions mentionnés précédemment.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

17-10-365 AUTORISATION EN VUE DE LA SIGNATURE D'UNE ENTENTE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX D'AMÉLIORATION EN VERTU DU PROGRAMME RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL, VOLET ACCÉLÉRATION DES INVESTISSEMENTS SUR LE RÉSEAU ROUTIER LOCAL (AIRRL)

Attendu la demande d'aide financière déposée par la Ville dans le cadre du programme *Réhabilitation du réseau routier local, volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL)*;

Attendu la confirmation d'une aide financière maximale de 212 522 \$ pour la réalisation des travaux de sous-fondation de la chaussée sur une portion du rang Saguenay, plus précisément dans le secteur de la chapelle;

Attendu l'entente à intervenir à cet effet entre la Ville et le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, responsable de la gestion du programme AIRRL;

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR BENOIT VOYER, IL EST RÉSOLU :

QUE le maire soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Saint-Raymond l'entente de contribution financière pour la réalisation des travaux mentionnés précédemment.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.



Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond

SUJET 4.5

M. le conseiller Bernard Ayotte donne un compte rendu pour la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf.

URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

SUJET 5.1

Dépôt et présentation par M. le conseiller Guillaume Jobin du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 19 septembre 2017.

17-10-366 DEMANDES FAITES DANS LE CADRE DES RÈGLEMENTS RELATIFS AUX PIIA

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR GUILLAUME JOBIN, IL EST RÉSOLU :

QUE les demandes suivantes faites dans le cadre des règlements relatifs aux PIIA soient acceptées, le tout conformément à la recommandation faite lors de l'assemblée du comité consultatif d'urbanisme tenue le 19 septembre 2017 :

LAC-SEPT-ÎLES

- ↪ **Mme Sylvie Boilard et M. Lucien Doré** : demande de permis soumise le ou vers le 11 septembre 2017 pour la construction d'une résidence unifamiliale isolée de 13,56 m x 11,89 m avec garage annexé de 7,31 m x 8,53 m sur la propriété sise sur le chemin du Lac-Sept-Îles (lot 4 492 154 du cadastre du Québec).
- ↪ **Mme Suzanne Bélanger et M. Jacques Bourbonnière** : demande de permis soumise le ou vers le 14 septembre 2017 pour l'agrandissement de la résidence pour la salle à manger de 3,51 m x 3,80 m et ajout d'un garage annexé de 7,77 m x 7,82 m sur la propriété sise au 4099, rue Pleau.
- ↪ **M. André Fournier** : demande de permis soumise le ou vers le 19 septembre 2017 pour la construction d'un garage isolé de 7,31 m x 9,14 m sur la propriété sise au 4783, chemin du Lac-Sept-Îles.

CENTRE-VILLE

- ↪ **Mme Johane Méthot et M. Pierre-Luc Ouellet** : demande de permis soumise le ou vers le 14 septembre 2017 pour remplacer le revêtement de la toiture de la résidence en tôle galvanisée par du bardeau d'asphalte de couleur bleu mistral sur la propriété sise au 462-464, rue Saint-Cyrille.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.



Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond

17-10-367 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 639-17 RÈGLEMENT CONCERNANT L'INSTALLATION, L'UTILISATION ET LA PRISE EN CHARGE DE L'ENTRETIEN DES SYSTÈMES DE TRAITEMENT TERTIAIRE AVEC DÉSINFECTION PAR RAYONNEMENT ULTRAVIOLET

SUR LA PROPOSITION DE MADAME RÉJEANNE JULIEN, IL EST RÉSOLU :

QUE le projet de règlement 639-17 *Règlement concernant l'installation, l'utilisation et la prise en charge de l'entretien des systèmes de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet* soit adopté.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

17-10-368 AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT (639-17) CONCERNANT L'INSTALLATION, L'UTILISATION ET LA PRISE EN CHARGE DE L'ENTRETIEN DES SYSTÈMES DE TRAITEMENT TERTIAIRE AVEC DÉSINFECTION PAR RAYONNEMENT ULTRAVIOLET

Mme la conseillère Réjeanne Julien donne un avis de motion qu'elle ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, un règlement (639-17) concernant l'installation, l'utilisation et la prise en charge de l'entretien des systèmes de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

17-10-369 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 640-17 RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT 584-15 AUX FINS DE MODIFIER LA LARGEUR MINIMALE D'UN TERRAIN DANS LA ZONE HA-39 (SECTEUR DE LA RUE MARIO)

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR FERNAND LIRETTE, IL EST RÉSOLU :

QUE le premier projet de règlement 640-17 *Règlement modifiant le Règlement de lotissement 584-15 aux fins de modifier la largeur minimale d'un terrain dans la zone HA-39 (secteur de la rue Mario)* soit adopté.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.



Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond

17-10-370 AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT (640-17) MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT 584-15 AUX FINS DE MODIFIER LA LARGEUR MINIMALE D'UN TERRAIN DANS LA ZONE HA-39 (SECTEUR DE LA RUE MARIO)

M. le conseiller Fernand Lirette donne un avis de motion qu'il ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, un règlement (640-17) modifiant le Règlement de lotissement 584-15 aux fins de modifier la largeur minimale d'un terrain dans la zone HA-39 (secteur de la rue Mario).

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

17-10-371 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 641-17 RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 583-15 AUX FINS DE CRÉER LA ZONE HA-39 DANS LE SECTEUR DE LA RUE MARIO

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR FERNAND LIRETTE, IL EST RÉSOLU :

QUE le premier projet de règlement 641-17 *Règlement modifiant le Règlement de zonage 583-15 aux fins de créer la zone HA-39 dans le secteur de la rue Mario* soit adopté.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

17-10-372 AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT (641-17) MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 583-15 AUX FINS DE CRÉER LA ZONE HA-39 DANS LE SECTEUR DE LA RUE MARIO

M. le conseiller Fernand Lirette donne un avis de motion qu'il ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, un règlement (641-17) modifiant le Règlement de zonage 583-15 aux fins de créer la zone HA-39 dans le secteur de la rue Mario sur côte Joyeuse.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.



Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond

17-10-373 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 642-17 RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 583-15 AUX FINS DE MODIFIER DES DISPOSITIONS APPLICABLES À LA ZONE HA-15 (SECTEUR DE LA CLINIQUE DENTAIRE DIONNE)

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR ETIENNE BEAUMONT, IL EST RÉSOLU :

QUE le premier projet de règlement 642-17 *Règlement modifiant le Règlement de zonage 583-15 aux fins de modifier des dispositions applicables à la zone HA-15 (secteur de la clinique dentaire Dionne)* soit adopté.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

17-10-374 AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT (642-17) MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 583-15 AUX FINS DE MODIFIER DES DISPOSITIONS APPLICABLES À LA ZONE HA-15 (SECTEUR DE LA CLINIQUE DENTAIRE DIONNE)

M. le conseiller Etienne Beaumont donne un avis de motion qu'il ou un autre membre du conseil à sa place, présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure, un règlement (642-17) modifiant le Règlement de zonage 583-15 aux fins de modifier des dispositions applicables à la zone HA-15 (secteur de la clinique dentaire Dionne).

Adoptée à l'unanimité des membres présents.



Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond

17-10-375 AUTORISATION EN VUE DE LA SIGNATURE D'UN ACTE DE CESSION DES LOTS 6 057 349 (PROLONGEMENT DES RUES MARIO ET FISET), 6 057 303 (STATION DE POMPAGE) ET 6 057 348 (TERRAINS AUX FINS DE PARCS ET TERRAINS DE JEUX) DU CADASTRE DU QUÉBEC

Attendu l'approbation du projet donnée par le conseil municipal, et ce, aux termes de la résolution numéro 17-03-111, pour les travaux de prolongement des rues Mario et Fiset;

Attendu que les travaux sont terminés, à l'exception de quelques éléments à terminer dont une couche d'asphalte et que ces travaux ont été approuvés par le Service des Travaux publics;

Attendu que les lots 6 057 349, 6 057 303 et 6 057 348 du cadastre du Québec qui constituent le prolongement des rues Mario et Fiset, le terrain où se trouve la station de pompage de même que le lot réservé à des fins de parcs et terrains de jeux sont toujours la propriété de Prêts Relais Capital inc.;

Attendu la nécessité de procéder sous peu à la cession de ces lots en faveur de la Ville, le tout conditionnellement au dépôt des documents et garanties financières prévues à l'entente signée en juin 2017;

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR BERNARD AYOTTE, IL EST RÉSOLU :

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Saint-Raymond, l'acte de cession des lots 6 057 349, 6 057 303 et 6 057 348 du cadastre du Québec, lesquels lots constituent le prolongement des rues Mario et Fiset, le terrain où se trouve la station de pompage de même que le lot réservé à des fins de parcs et terrains de jeux;

QU'à cet effet, Mme Nathalie Renaud, notaire, soit mandatée en vue de la préparation de cet acte de cession, et que ses honoraires professionnels soient entièrement assumés par la Ville.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.



Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond

17-10-376 **AUTORISATION EN VUE DE LA SIGNATURE D'UN ACTE DE CESSION DU LOT 6 045 271 DU CADASTRE DU QUÉBEC (AMÉNAGEMENT D'UNE VIRÉE AU BOUT DE LA 2^E AVENUE)**

Attendu l'approbation du projet donnée par le conseil municipal, et ce, aux termes de la résolution numéro 17-03-111, pour l'aménagement d'une virée au bout de la 2^e Avenue;

Attendu que les travaux sont terminés, à l'exception du pavage, de l'installation de deux luminaires de même que de l'ensemencement hydraulique des fossés et que ces travaux ont été approuvés par le Service des Travaux publics;

Attendu que le lot 6 045 271 du cadastre du Québec qui constitue l'aménagement d'une virée au bout de la 2^e Avenue est toujours la propriété de Développement Habitania Inc.;

Attendu la nécessité de procéder sous peu à la cession de ce lot en faveur de la Ville, le tout conditionnellement au dépôt des documents et garanties financières prévues à l'entente signée en juin 2017;

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR FERNAND LIRETTE, IL EST RÉSOLU :

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Saint-Raymond, l'acte de cession du lot 6 045 271 du cadastre du Québec, lequel lot constitue l'aménagement d'une virée au bout de la 2^e Avenue;

QU'à cet effet, Mme Nathalie Renaud, notaire, soit mandatée en vue de la préparation de cet acte de cession et que ses honoraires professionnels soient entièrement assumés par la Ville.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.



Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond

17-10-377 APPROBATION D'UN BUDGET RÉVISÉ DE L'ANNÉE 2017 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION (OMH)

Attendu le dépôt d'un budget révisé de l'Office municipal d'habitation de Saint-Raymond pour l'année 2017;

Attendu que la Ville de Saint-Raymond doit approuver ce budget révisé;

SUR LA PROPOSITION DE MADAME RÉJEANNE JULIEN, IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal approuve le budget révisé de l'Office municipal d'habitation pour l'année 2017 tel qu'il a été déposé en date du 29 juin 2017.

Ce budget révisé augmente les déficits payables par la Ville de 62 397 \$, lesquels seront désormais répartis comme suit :

Place du Moulin	49 582 \$
Résidence Saint-Louis	12 815 \$

QUE les sommes nécessaires afin de pourvoir au paiement de cette dépense supplémentaire soient prises à même le budget des activités financières de l'année en cours.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.



Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond

LOISIRS ET CULTURE

17-10-378 OCTROI D'UN CONTRAT POUR L'INSTALLATION D'UNE DISTRIBUTION ÉLECTRIQUE À L'ARÉNA

Attendu que de plus en plus d'événements sont présentés à place de l'Église;

Attendu que ces événements nécessitent des demandes importantes en électricité;

Attendu que les frais de branchement et de débranchement sont très élevés en plus de ceux des électriciens;

Attendu que l'installation d'une distribution de 400 ampères 120/280V à l'aréna répondrait adéquatement aux besoins en électricité lors des événements présentés;

Attendu les recommandations du directeur du Service des loisirs et de la culture, M. Jean Alain;

SUR LA PROPOSITION DE MONSIEUR BENOIT VOYER, IL EST RÉSOLU :

QUE le contrat pour l'installation d'une distribution électrique telle que mentionnée précédemment soit octroyé à Newtec Électricité inc., et ce, pour la somme de 10 551,44 \$ plus les taxes applicables.

La présente résolution tient lieu de contrat.

QUE les sommes nécessaires afin de pourvoir au paiement de la présente dépense soient prises à même le surplus accumulé et non réservé.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.



Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond

SUJET 6.2

Mme la conseillère Réjeanne Julien donne un compte rendu pour le Service des loisirs et de la culture et M. le conseiller Etienne Beaumont poursuit en énumérant les activités culturelles passées et à venir à Saint-Raymond.

SUJET 7.

Seconde période de questions.

Les personnes présentes dans la salle sont invitées à formuler leurs questions lors de la seconde période de questions.

Personne ne prend la parole.

SUJET 8.

Petites annonces.

↳ *Le maire informe la population sur les différents sujets suivants :*

- ✓ *Élections municipales*
- ✓ *Brouillage de l'eau – Rinçage du réseau d'aqueduc*
- ✓ *Octobre, mois de la sensibilisation au cancer du sein*
- ✓ *Souper Rose – 13 octobre*
- ✓ *Halloween 175^e – 27 octobre*
- ✓ *Bal du maire – 28 octobre*
- ✓ *Remerciements aux conseillers et à la conseillère en place*

SUJET 9.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. Il est 21 h 44.

Chantal Plamondon, OMA
Greffière

Daniel Dion
Maire

& & & & & & & & & & & & &